



CCAS
Le Patio



CCAS de Seyssins

EAJE Multiaccueil Fanny VELLA

Projet d'établissement

Coordonnées de l'établissement :

La structure Multiaccueil Fanny VELLA est située au CCAS le "Patio", 40 rue de la Liberté à Seyssins (38180).

Tél : 04 76 96 78 44

Fax : 04 76 70 34 49

Mail : multiaccueil.ccas@mairie-seyssins.fr

Date d'ouverture du CCAS le "Patio" : septembre 1991

Date de passage en Multiaccueil : septembre 2005

Préambule

Depuis de nombreuses années, la commune de Seyssins développe une politique en faveur de la Petite enfance. Depuis 1991, des structures d'accueil collectif et familial ont été créées au sein du CCAS "Le Patio" situé 40 rue de la Liberté à Seyssins.

Un contrat enfance a été établi en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble depuis 1990 et renouvelé régulièrement depuis cette date. En 2009, celui-ci a été rattaché au contrat jeunesse de la commune de Seyssins dans un contrat unique enfance jeunesse. Depuis 2022, le contrat enfance jeunesse a été remplacé par une convention territoriale globale établie entre la CAF et les 6 communes du territoire Nord-ouest (Veurey-Voroize, Noyarey, Sassenage, Fontaine, Seyssinet-Pariset et Seyssins).

La population de Seyssins se caractérise par une proportion élevée de familles dont les deux parents travaillent (79% en 2017).

La demande d'accueil de jeunes enfants sur la commune reste importante avec des accueils souhaités sous toutes les formes :

- collectif ou familial
- occasionnel ou régulier
- avec une accentuation des demandes à temps partiels ces dernières années, y compris des demandes d'accueil en urgence.

L'accueil petite enfance au "Patio" fonctionne sous la forme d'un Multiaccueil permettant ainsi une meilleure complémentarité des unités entre elles et une plus grande capacité de réponses adaptées aux besoins des familles.

Ces services existent et fonctionnent grâce aux partenariats institués entre la commune et le CCAS de Seyssins, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et le Conseil Départemental de l'Isère. D'autres partenariats sont mis en place afin d'offrir aux enfants et aux familles un accueil de qualité en proposant des activités diversifiées ainsi que des temps de rencontres.

L'ensemble de ces services et activités s'effectue au bénéfice des jeunes enfants et des familles avec le souci permanent d'agir en termes de prévention en matière de santé et de sécurité et d'actions dans les domaines éducatifs et sociaux.

L'accueil et l'éducation, lors de ces premières années, sont primordiaux pour le développement de l'enfant et bénéfiques à terme.

Les principales caractéristiques démographiques de la commune au regard de la politique petite enfance :

- Population (2017) : 7 685
- Familles : Les couples avec enfants représentent 41% des foyers Seyssinois, 33% des foyers sont des couples sans enfant et 273 familles monoparentales
- Nombre d'assistantes maternelles agréées et indépendantes (fin 2019) : 35 (dont 24 en activité)
- Nombre d'enfants de 3 à 6 ans en école maternelle (2022) : 253
- Nombre d'allocataires CAF (2019) : 1 191

Les autres équipements sociaux présents sur la commune :

- Un Centre Communal d'Action Sociale avec le service de PMI ainsi que les pôles actions sociales et seniors
- Un centre de loisirs pour les 3-6 ans et un pôle jeunesse gérés par l'association LEJS : Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins
- Un accueil périscolaire et une restauration scolaire
- Une bibliothèque municipale
- Une ludothèque située au Patio (CCAS)
- Une micro crèche à gestion privée (10 places)
- Une résidence autonomie pour personnes âgées de 21 logements
- Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 83 lits
- Une clinique à gestion privée 110 lits

Par ailleurs, la commune de Seyssins compte plus de 60 associations éducatives, sportives et culturelles très dynamiques et actives, contribuant au maintien des liens sociaux entre les habitants de la commune, tous âges confondus.

Table des matières

I- LE PROJET D'ACCUEIL	5
I-1 Les différents types d'accueil	5
I-2 Horaires d'accueil et périodes de fermeture de la structure	5
I-3 Dispositions particulières pour l'accueil d'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique	6
I-4 Personnel du Multiaccueil Fanny VELLA	6
I-5 Réunions du personnel	7
I-6 Formations	7
II- LE PROJET ÉDUCATIF	8
II-1 Assurer un accueil inconditionnel pour tous.	8
II-2 Veiller au respect de l'égalité fille/garçon	9
II-4 Accompagner les enfants dans l'exploration de leurs sens	10
II-5 Favoriser la coéducation dans le respect des rôles de chacun.	12
II-6 Perfectionner la communication	14
II-7 Assurer une cohérence éducative et une cohésion d'équipe tout en valorisant les compétences professionnelles de chacun.	14
II-8 Veiller à la santé et à la sécurité affective et matérielle des enfants	15
III- LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	19
III-1 Le projet social	19
III-2 Les partenariats	21
III-3 Sensibiliser les professionnels et les familles au développement durable	22

I- LE PROJET D'ACCUEIL

I-1 Les différents types d'accueil

Le Multiaccueil Fanny VELLA propose des prestations d'accueil régulier et occasionnel, de type collectif ou familial, définies ci-dessous :

- **L'accueil régulier collectif ou familial**

L'accueil régulier est celui utilisé lorsque les besoins de garde sont connus à l'avance et sont récurrents.

Un contrat est établi sur la base d'un nombre d'heures réservées.

L'accueil collectif est organisé au sein de 3 unités d'accueil en inter-âges. Des temps de regroupement sont prévus le matin, le midi et le soir. Tout en veillant au respect du rythme des enfants, des activités d'éveil et des propositions pédagogiques sont proposées aux enfants.

En accueil familial, les enfants sont accueillis au domicile de l'assistant maternel. Le contrat d'accueil est passé avec la structure. Un temps collectif hebdomadaire est organisé au sein de la structure, dans une pièce dédiée. Les assistants maternels sont en alternance de permanence ou libérées. Le directeur adjoint anime ces temps collectifs et assure la figure de référence pour les enfants.

- **L'accueil occasionnel**

Il se caractérise par la prise en charge des enfants en fonction des places disponibles.

L'accueil occasionnel est utilisé lorsque les besoins de garde sont connus à l'avance, ponctuels et non récurrents pour des enfants déjà connus dans la structure. Un contrat est établi sans contractualisation d'un nombre d'heures.

Ces trois types d'accueil fonctionnent en étroite complémentarité de temps, de lieux et de spécificité. Ainsi, chaque famille peut trouver au sein du Multiaccueil une réponse adaptée à ses besoins, ses valeurs et ses choix éducatifs.

La capacité maximale de l'établissement est fixée à 62 places à destination des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans, répartie de la manière suivante, 54 places d'accueil en accueil collectif et 8 places au maximum en accueil familial.

I-2 Horaires d'accueil et périodes de fermeture de la structure

Le Multiaccueil Fanny VELLA est ouvert du lundi au jeudi de 7h30 à 18h30, et le vendredi de 7h30 à 17h30.

Le Multiaccueil est fermé une semaine entre Noël et le jour de l'an, lors du pont de l'ascension, 1 à 2 journées pédagogiques par an, 1 demi-journée pour le bilan de fin d'année, 3 semaines au mois d'août ainsi que deux fermetures à 16h (le 24 décembre et un jour en janvier pour réunion du personnel).

I-3 Dispositions particulières pour l'accueil d'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique

Les enfants en situation de handicap physique ou atteints d'une maladie chronique sont accueillis sans difficultés particulières grâce à :

- des locaux adaptés (plain-pied intérieur et extérieur, ouvertures adaptées).
- du personnel diplômé, formé, expérimenté et qualifié.

La présence de personnel paramédical au sein de la direction permet d'assurer le suivi des régimes alimentaires particuliers, de veiller à la bonne administration ou d'administrer des traitements médicamenteux, de respecter les rythmes de vie spécifiques et d'installer du matériel thérapeutique nécessaire à ces d'enfants.

Conformément au III de l'article R.2324-39 du code de la santé publique, un référent santé et accueil inclusif accompagne l'équipe dans l'accueil des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et veille à la mise en place de toutes mesures nécessaires à leur accueil.

Le partenariat développé avec les différents acteurs autour de l'enfant permet de mettre en place le cas échéant des Projets d'Accueil Individualisés (PAI), élaborés en concertation avec le médecin traitant, la famille et le référent santé et accueil inclusif du Multiaccueil. Ce dernier valide le PAI et s'assure de sa mise en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire.

I-4 Personnel du Multiaccueil Fanny VELLA

	PERSONNELS	QUALIFICATION	STATUT	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
	Directrice du Multiaccueil	EJE	Titulaire	1
	Directrice adjointe	Infirmière puéricultrice	Titulaire Contractuel	2
ACCUEIL COLLECTIF	Encadrement des enfants	EJE	2 titulaires 1 contractuel	2.6
		APU	8 titulaires 1 contractuel	8.23
		CAP petite enfance	3 titulaires	2.75
	Autres	Cuisinière lingère	1 titulaire 1 contractuel	2
ACCUEIL FAMILIAL	Accueil des enfants Au domicile	Assistentes maternelles	2 CDI de droit public	

I-5 Réunions du personnel

L'ensemble du personnel participe :

- Mensuellement : à une réunion d'équipe de 1h30 au minimum
à une réunion d'analyse de la pratique de 1h30
- Trimestriellement : à un conseil d'établissement
- Annuellement : à une soirée portes ouvertes aux parents
à un après-midi pour le bilan de l'année

I-6 Formations

Tout le personnel peut participer à des formations selon son souhait (le plan de formation individuel) proposé par le CNFPT.

Régulièrement les professionnels sont formés ou suivent un recyclage de premiers secours et incendie.

Deux journées pédagogiques sont organisées afin de former le personnel du Multiaccueil autour d'une thématique commune.

Des séances d'analyse des pratiques professionnelles sont organisées à raison de 10 séances d'1h30 par an pour le personnel de l'accueil collectif et 8 séances d'1h par an pour l'accueil familial. Ces temps sont animés par des professionnels ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille.

Ces temps d'échanges ont pour objectifs de proposer un espace d'accueil et de mise en mots du vécu professionnel en lien à la relation éducative et ainsi :

- Écouter et accueillir les émotions et difficultés.
- Permettre aux professionnelles une prise de recul et de réflexion quant à leurs propres modes de fonctionnement et à leurs interventions éducatives.
- Permettre l'émergence d'hypothèses, favoriser la créativité et la production d'options nouvelles.
- Développer la coopération et renforcer la cohérence des pratiques au sein de l'équipe.

Le CCAS soutient également les initiatives personnelles pour la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) des agents souhaitant évoluer ou se réorienter.

II- LE PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif a pour but de définir une ligne de conduite basée sur des valeurs partagées communément par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la petite enfance et les familles.

Il offre un cadre de référence qui fédère l'ensemble des missions dévolues aux différents acteurs de l'éducation et les co-éducateurs (familles, intervenants extérieurs, services sociaux...) dans une dynamique de continuité et pour une cohérence des interventions.

Le projet éducatif exprime des valeurs, des finalités, des objectifs généraux, des actions prioritaires et des critères d'évaluation favorables au développement global des enfants. Il met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Il constitue un support de travail, une référence et un outil permettant d'optimiser nos pratiques auprès des enfants.

Le projet poursuit 8 objectifs :

- Assurer un accueil inconditionnel pour tous
- Veiller au respect de l'égalité fille/garçon
- Favoriser l'éveil, les apprentissages et l'exploration de l'environnement
- Accompagner les enfants dans l'exploration de leurs sens
- Favoriser la coéducation dans le respect des rôles de chacun
- Perfectionner la communication
- Assurer une cohérence éducative et une cohésion d'équipe tout en valorisant les compétences professionnelles de chacun
- Veiller à la santé et à la sécurité affective et matérielle des enfants

II-1 Assurer un accueil inconditionnel pour tous.

L'accueil inconditionnel est un droit universel pour tout enfant, quelle que soit la situation de ses parents, garantissant équité, égalité, neutralité et laïcité.

L'accompagnement de l'équipe est pensé au plus proche des besoins de chaque enfant et de leur famille dans le respect de leurs différences.

La direction du Multiaccueil veille à accueillir les familles sans condition de ressource, d'emploi, de culture et de santé et à maintenir une mixité sociale pour ainsi garantir l'égalité des chances.

Afin de respecter les croyances, la culture et les choix alimentaires des familles, des régimes spécifiques peuvent être proposés aux enfants en tenant compte des contraintes de la collectivité. Les mamans désirant continuer l'allaitement durant la période d'accueil de leur enfant sont accompagnées et soutenues dans ce choix. Lors de l'adaptation un protocole mentionnant les règles d'hygiène et de transport est transmis à la famille après émargement.

II-2 Veiller au respect de l'égalité fille/garçon.

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. L'équipe accompagne les enfants dans la découverte de leur identité de petite fille ou petit garçon, dans une démarche égalitaire, sans induire de préjugés ou de stéréotypes attachés à chaque sexe.

Chaque enfant est libre d'aller vers les jeux qu'il souhaite, sans être freiné par les représentations propres à chaque professionnel. Les propositions de jeux et d'activités ne sont pas influencées par l'identité de l'enfant.

Les professionnels veillent à garantir une posture professionnelle neutre et impartiale.

La mixité du personnel du Multiaccueil Fanny VELLA en charge de l'accueil des enfants est recherchée afin d'offrir aux enfants des modèles et relations socialement plus riches et de tendre vers des représentations familiales connues.

II-3 Favoriser l'éveil, les apprentissages et l'exploration de l'environnement.

- **L'éveil**

Les professionnels accompagnent et encouragent l'enfant dans ses initiatives pour lui induire le désir de faire et ensuite le laisser faire seul (activités motrices, habillage...)

Ils mettent tout en œuvre afin de favoriser l'épanouissement et l'estime de soi de l'enfant par l'observation et la valorisation de ses actions.

L'aménagement des espaces est réfléchi pour être à la fois approprié et stimulant, évoluant ainsi au fil des mois.

Des activités pédagogiques sont mises en place pour développer la créativité des enfants (peinture, collage...)

Des activités d'éveil culturel (sorties, spectacles, bibliothèque, lectures, musiques...) sont régulièrement proposées.

Les activités proposées sont adaptées aux capacités et compétences de chaque enfant.

- **L'autonomie**

L'accueil de l'enfant et de sa famille est pensé pour l'accompagner dans les différentes étapes le conduisant à la séparation.

Tout est mis en œuvre pour permettre à l'enfant d'être acteur de son développement. (Positionnement de l'adulte, aménagement de l'espace réfléchi, matériel, ...)

Les professionnels valorisent les actions d'apprentissage de l'enfant pour qu'il en retire une satisfaction à devenir plus autonome.

La verbalisation des besoins et des désirs de l'enfant est encouragée par les professionnels afin que ce dernier prenne du plaisir à faire seul (développer ses initiatives).

Le choix est laissé aux enfants de participer ou non aux activités.

- **La socialisation**

« Processus par lequel l'enfant intériorise les divers éléments de la culture environnante (valeurs, normes, codes symboliques et règles de conduite) et s'intègre dans la vie sociale ».
(Petit Larousse Illustré)

Le choix fait d'unités inter-âges permet de favoriser les relations entre les plus jeunes et les plus grands et ainsi de s'adapter à la vie en collectivité.

La vie du groupe permet les apprentissages des règles du vivre ensemble et donc d'intégrer les interdits et les limites qui sont énoncés par les professionnels. Chaque enfant peut ainsi accepter et respecter l'autre dans ses différences (âge, handicap, ethnie, ...)

Des décloisonnements d'unités (activités propres aux plus grands comme des ateliers psychomoteurs, le temps du repas au restaurant...) favorisent les échanges et permettent aussi de développer les relations entre enfants : la coopération, le jeu, ...

L'enfant explore l'environnement intérieur de la structure et apprend ainsi à partager les espaces et les jeux. Les enfants comme les professionnels sont amenés, sur des temps définis, à changer d'unités d'accueil.

Les professionnels garantissent un environnement sécurisé et adapté, l'enfant peut ainsi s'expérimenter à son rythme.

Les éducatrices de jeunes enfants du Multiaccueil mettent en œuvre les différents projets éducatifs, pédagogiques, culturels, artistiques.

Elles favorisent la synergie entre tous les membres pluridisciplinaires. Elles travaillent également avec les autres acteurs du secteur petite enfance présents sur la commune afin de favoriser les échanges concourant à l'éveil des enfants. Elles organisent des sorties extérieures pour favoriser l'ouverture sur le monde (musée, bibliothèque, après-midis intergénérationnels, ...).

- **L'expression verbale et non verbale**

Les professionnels favorisent l'expression des émotions des enfants et leur parlent des émotions.

Le jeune enfant n'est pas en mesure de réguler seul ses émotions (agréables ou désagréables) du fait de l'immaturité de son cerveau. Il ne peut pas se raisonner lorsqu'un état d'alerte suscite chez lui des « tempêtes émotionnelles ».

Les professionnelles les accompagnent et les sécurisent sans chercher à empêcher l'expression de ces émotions.

Les raisons qui ont conduit à ces émotions sont discutées avec l'enfant et entre professionnels une fois que l'enfant est apaisé.

Les professionnels s'adressent à l'enfant, communiquent avec lui, quel que soit son âge, et prennent le temps de l'interaction, qu'elle soit langagière ou pré-langagière : ils sont à l'écoute des intentions verbales et non-verbales de communication de l'enfant.

II-4 Accompagner les enfants dans l'exploration de leurs sens.

C'est à l'aide de ses 5 sens (le toucher, l'ouïe, la vue, l'odorat, le goût) que l'enfant découvre le monde et réalise des apprentissages fondamentaux qui lui permettront de grandir.

Le portage des bébés respecte la physiologie de l'enfant et lui procure un sentiment de bien-être et une sécurité intérieure. Positionné contre le professionnel, le bébé va sentir sa chaleur, ses battements de cœur et mieux entendre sa voix. Il soutient ainsi un enveloppement physique et psychique.

Le cocooning des enfants permet à l'enfant de se centrer sur ses besoins et retrouver un certain apaisement.

Dans les moments du quotidien et lors des activités, les professionnels aident l'enfant à développer ses sens.

- **Les activités pédagogiques**

L'exploration des enfants est favorisée et encouragée en toute circonstance. Les professionnels planifient l'activité pour offrir aux enfants une variété de possibilités d'exploration.

Le besoin d'expériences et d'exploration du monde permet le développement des compétences motrices, réflexives, expressives et ludiques de l'enfant.

Des ateliers modelage avec de multiples sortes de « pâtes » (à modeler, à sel...) apporte des sensations différentes aux enfants (ex : toucher gras/sec/collant). Ainsi, ils peuvent explorer, expérimenter et aller vers ce qu'ils préfèrent.

Des ateliers de transvasement et de créativité (semoule, peinture...) font appel par exemple au toucher, à l'odorat...

Des temps chanson, histoire, musique permettent en permanence de stimuler l'ouïe

Pour les plus petits, des propositions sensorielles sont mises en place avec l'utilisation par exemple de balles sensorielles sur le corps, des comptines mimées jeux de doigts.

Des ateliers jardinage permettent à l'enfant de voir, puis de sentir, toucher et enfin goûter les fruits et légumes. Ces ateliers mettent tous les sens du tout petit en exergue et les sensibilisent à l'environnement.

La ferme pédagogique peut s'inviter au Multiaccueil en fin d'année, les enfants peuvent donc toucher les animaux, les écouter ...

Le maquillage sensoriel permet à l'enfant de réaliser par lui-même des expériences de jeu, de transformation avec des sensations agréables.

Des ateliers inspirés de la pédagogie Snoezelen sont proposés aux enfants de tout âge.

L'approche Snoezelen s'inscrit dans une démarche d'accompagnement, d'écoute et d'observation s'appuyant sur des activités sensorielles ayant pour but de renforcer la sécurité psychocorporelle des enfants. Cette pédagogie tend à favoriser le bien-être.

Ces ateliers permettent aux enfants qui le souhaitent de venir explorer les 5 sens de façon ludique.

L'aménagement de l'espace est pensé, pour que chaque enfant quel que soit son âge puisse découvrir à son rythme, dans une pièce à l'ambiance tamisée et cocooning des objets lumineux, de différentes matières et différentes sonorités.

Le professionnel adopte une posture bienveillante et observatrice afin d'adapter au mieux les ateliers suivants. Il peut intervenir dans le jeu de l'enfant ou tout simplement le laisser faire seul.

Ces ateliers visent à réguler les comportements d'agitation et d'arriver à un état de bien-être.

Des ateliers cuisine sont proposés aux enfants, en collaboration avec l'équipe de cuisine du Multiaccueil. Pendant ces ateliers, l'odorat, le goût et le toucher sont mis en avant, l'enfant peut alors découvrir de nouvelles saveurs.

Des temps festifs culinaires rythment l'année comme par exemple la semaine du goût, le repas de Noël, la fête de fin d'année...

Les enfants sortent quotidiennement, quel que soit le temps, hors alerte météo spécifique. Les professionnels de l'accueil contribuent à la lutte contre la sédentarité et ne laissent pas les enfants dans les poussettes lors des moments de loisirs en extérieur.

- **L'éveil au goût**

La commune et les professionnels s'engagent dans une démarche qualité en proposant une cuisine « faite maison » (y compris les purées et les goûters), l'achat de produits bruts d'approvisionnement biologique et local et le respect de la saisonnalité des produits.

La diversification alimentaire est une étape importante pour éveiller les sens de l'enfant aux saveurs, aux goûts et aux textures.

Les parents (qui sont les premiers éducateurs de l'enfant) débutent les introductions des aliments selon les recommandations de leur médecin et la structure suit la diversification au fur et à mesure dans la limite des contraintes de la collectivité.

Pour les bébés et les moyens :

Les repas sont pris au sein de l'unité au calme. Les professionnels installent l'enfant en fonction de son stade de développement psychomoteur. Les repas tiennent compte de leur âge, de leur évolution et du stade auquel ils en sont dans la diversification. Tout en permettant à l'enfant un retour en arrière, d'avoir le choix sur la texture du repas. Pour les moyens, le repas en morceaux est proposé sur un plateau.

L'adulte retranscrit en détail ce que l'enfant a mangé, son attitude face à l'aliment pour le communiquer aux parents le soir. Dans toutes les unités, les menus sont affichés à disposition des familles.

Pour les grands :

Le repas est encadré d'un professionnel dans la salle de restaurant et proposé sur un plateau repas compartimenté pour que l'enfant puisse être acteur de son repas. Celui-ci est servi de façon chronologique sans vider le plateau lui laissant ainsi la possibilité de revenir en arrière. L'enfant n'est pas obligé de manger, il est incité par le professionnel à goûter et doit rester à table le temps du repas.

De même, c'est dans la répétition que l'enfant apprend, aussi le plat ou l'aliment qui n'a pas été apprécié sera proposé à nouveau sous la même forme et des formes différentes.

II-5 Favoriser la coéducation dans le respect des rôles de chacun.

- **Faire participer les familles aux projets d'accueil de leur enfant**

La présentation des professionnels sous forme d'organigramme avec un trombinoscope facilite le repérage par les familles des professionnels et de leurs fonctions.

Une soirée portes ouvertes aux parents en présence des professionnels est organisée en début d'année scolaire au cours de laquelle l'équipement ainsi que les professionnels du Multiaccueil sont

présentés. Les différents projets prévus dans l'année sont abordés lors de ce temps d'échanges. Les parents souhaitant s'investir en tant que parents délégués sont identifiés lors de cette soirée.

Un conseil de Multiaccueil se réunit au moins 3 fois par an. Il regroupe les parents délégués, le vice-président du CCAS, l'élue déléguée à la Petite Enfance, les professionnels de l'accueil collectif et de l'accueil familial (à raison d'une par unité), une cuisinière, le directeur du CCAS et les directrices du Multi-accueil. La direction informe les parents sur le fonctionnement général de l'établissement. Ce conseil réfléchit sur des projets à court, moyen terme et sur la vie du Multiaccueil plus généralement.

Parallèlement, les parents peuvent solliciter les parents-délégués à tout moment pour émettre des avis par le biais d'une adresse mail et d'une boîte aux lettres qui leur sont dédiées. Un compte rendu de Conseil est transmis à tous les parents par courriel.

Une salle de réunion du CCAS peut-être à disposition des parents délégués qui en font la demande.

- **Accompagner les familles**

La coéducation permet à chaque enfant de se développer pleinement en continuité entre le Multiaccueil et la maison. Il s'agit d'accompagner ensemble, parents et professionnels, les enfants dans leurs trois premières années de vie.

L'accompagnement à la parentalité doit être une démarche soutenant, qui a pour but de légitimer et de valoriser les parents dans leur rôle. Les modes d'accueil du jeune enfant, les écoles et les associations sont des acteurs clefs dans cet accompagnement.

Les professionnels et la direction du Multiaccueil exercent au quotidien lors des transmissions, un soutien et un accompagnement à la parentalité notamment en répondant aux questions des parents et/ou en les orientant le cas échéant vers des professionnels adéquats (médecins, assistantes sociales, ...).

Des rendez-vous individualisés avec la direction ou un professionnel peuvent être demandés, sur la réflexion et l'observation des professionnels ou à la demande des parents.

L'observation n'est pas une pratique continue mais ponctuelle, qui se fonde sur une question précise, et elle est suivie d'une analyse et d'un partage en équipe.

Elle permet d'observer les comportements de l'enfant ou les interactions entre enfants, d'observer l'évolution du développement, ou de trouver des solutions à une difficulté.

L'observation permet d'adapter de façon souple et continue l'organisation de la journée, les propositions pédagogiques et les pratiques des professionnels vis-à-vis de l'enfant ou du groupe.

Des accueils d'urgence peuvent être proposés pour aider les familles à surmonter une difficulté passagère d'ordre social, familial...

Des projets visant à accompagner les familles sont proposés par l'équipe pédagogique, tels que les cafés des parents, des temps d'échanges et des ateliers parents-enfants.

Les relations avec les parents s'appuient sur des connaissances, des compétences, des valeurs et une posture professionnelle qui s'organisent autour du respect réciproque, de la reconnaissance de la place des parents et de la nécessité de les accompagner avec bienveillance.

II-6 Perfectionner la communication.

La confiance des familles envers les professionnels s'établit petit à petit par leurs échanges quotidiens dans une écoute attentive et positive. Les professionnels s'enquêtent des valeurs, coutumes et habitudes des familles, dans la limite de la vie en collectivité, pour faciliter l'accueil de l'enfant.

Les transmissions sont des moments privilégiés pour les familles comme pour les professionnels, elles permettent d'individualiser l'échange avec les familles et l'accueil de l'enfant.

Les différentes formations, réflexions et échanges en équipes ont permis d'instaurer une communication positive et bienveillante envers les enfants. Les professionnels évitent au maximum l'emploi de la négation par exemple « marche » plutôt que « ne cours pas ». Ils sont soucieux de valoriser leurs actions et leurs attitudes.

De plus, la communication au sein de l'équipe est essentielle, elle est régulièrement travaillée lors des formations individuelles et collectives qui a abouti à la création d'une charte « bien travailler ensemble ». Les réunions sont aussi un espace de paroles, d'échanges et d'écoute. Le fonctionnement de la structure, les projets, l'accueil des familles et des enfants sont régulièrement abordés.

II-7 Assurer une cohérence éducative et une cohésion d'équipe tout en valorisant les compétences professionnelles de chacun.

La compétence est une capacité à mobiliser et à mettre en œuvre des connaissances et des aptitudes dans une situation donnée.

Tous les professionnels intervenant auprès des enfants ont la possibilité quel que soit leur diplôme de mettre en place des activités, des ateliers créatifs et de construire un projet éducatif, culturel, ludique.

Ils peuvent s'appuyer sur leurs connaissances, leurs expérimentations, et sur d'autres professionnels.

Les formations, les colloques, les échanges avec d'autres professionnels sont favorisés.

Un psychologue intervient en analyse de la pratique pour l'ensemble des professionnels.

Une à deux journées pédagogiques avec un intervenant extérieur a lieu chaque année pour traiter un thème en particulier (ergonomie, bientraitance, jeux...)

Des réunions d'équipe mensuelles (une pour l'accueil collectif et une pour l'accueil familial) sont organisées par la direction pour aborder différents sujets (organisation, fonctionnement, événements...).

Une réunion mensuelle par unité a lieu pour échanger autour du développement des enfants mais aussi de l'organisation intra unité.

Régulièrement des réunions selon les métiers (AP, EJE, CAP AEPE, Cuisine) sont organisées pour aborder des thématiques propres et ainsi accentuer la spécificité de chacun.

L'accent est mis sur la polyvalence au sein du Multiaccueil Fanny VELLA: Les agents sont amenés à travailler sur les différentes unités.

Pour cela disponibilité, souplesse, adaptabilité, maîtrise de soi et esprit d'équipe sont des qualités humaines requises indispensables.

Toute l'équipe a participé à l'élaboration de la Charte du bien travailler ensemble qu'elle applique au quotidien dans l'objectif de maintenir une cohésion de qualité.

La cohérence éducative existe grâce au projet éducatif auquel l'équipe adhère. Les professionnels travaillent dans le même sens, portant les mêmes valeurs, et assurent ainsi la sécurité affective des enfants grâce à des règles communes structurantes.

II-8 Veiller à la santé et à la sécurité affective et matérielle des enfants.

- **L'adaptation : Un temps pour les parents, les enfants et les professionnels**

Avant chaque admission, un temps d'adaptation est organisé sur une période de 3 à 5 jours (ce temps peut être adapté en fonction des besoins de l'enfant et /ou des parents).

L'adaptation est un moment privilégié où la relation individualisée avec l'enfant et sa famille permet une séparation en douceur et permet d'assurer une certaine continuité entre sa vie de famille et la vie en collectivité.

Lors du 1^{er} rendez-vous, un temps d'échange permet de connaître les habitudes de vie de l'enfant pour un meilleur accueil. Un professionnel est référent auprès de l'enfant et de sa famille. Il est chargé de faire le lien entre les parents, l'enfant, les autres professionnels et la direction.

Les rendez-vous d'adaptation sont organisés selon le temps de présence du référent et du rythme de l'enfant. Une fois la période d'adaptation terminée, l'enfant est pris en charge par l'ensemble des professionnels.

Plusieurs moyens sont ainsi mis en place pour faciliter cette adaptation : un référent, des fiches d'habitudes, de rythmes et d'alimentation, des propositions de repères pour les parents au-delà de l'adaptation (trombinoscope de tous les professionnels travaillant au sein du Multiaccueil.)

Cette période vise à instaurer une relation de confiance avec la famille et l'enfant et ainsi renforcer la triade parent/enfant/professionnel.

- **L'accueil :**

C'est une transition entre deux lieux : la maison et le lieu d'accueil de l'enfant.

Notre volonté est de proposer un accueil de qualité tant pour l'enfant que pour son parent.

Un temps d'écoute et d'échange personnalisé est consacré à chaque parent à l'arrivée et au départ. Il permet de développer et renforcer la relation de confiance tout en proposant de s'appuyer sur les connaissances et compétences des professionnels. Il s'agit en effet de transmettre des observations fines du quotidien de l'enfant, de son développement.

Le personnel veille à ce que le temps nécessaire pour chacun de se dire au revoir soit respecté et peut intervenir pour faciliter la séparation.

L'accueil des enfants et de leurs parents se fait dans l'unité.

Les normes de sécurité pour l'environnement et les jeux sont respectés, le mobilier est adapté à l'âge des enfants.

Pour le bien-être de l'enfant et le bon fonctionnement du groupe, l'enfant doit arriver propre avec une tenue adaptée, ayant pris son petit déjeuner tout en respectant les horaires.

- **L'état de santé**

Un certificat d'aptitude à la vie en collectivité est demandé à l'inscription de l'enfant.

Il est également demandé le carnet de santé afin de vérifier le strict respect de son schéma vaccinal.

Pour toute administration de traitements médicamenteux, la famille devra fournir l'ordonnance, le traitement et elle sera amenée à compléter un document autorisant l'équipe à administrer ce dernier.

Des protocoles indiquant la prise en charge à respecter pour les enfants hyperthermiques ou présentant un érythème fessier sont rédigés par le référent santé et accueil inclusif. Ces derniers, en complément d'une ordonnance en cours de validité fournie par les familles, donnent l'autorisation aux professionnels d'administrer le traitement adéquat (antipyrétique, une crème de change).

Les professionnels sont aussi formés aux modalités de recours de service d'aide médicale d'urgence et à la prise en charge des situations d'urgence selon des protocoles établis par les référents santé et accueil inclusif.

L'établissement accueille des enfants sains. Toutefois, l'enfant malade peut être accueilli sur autorisation de la direction selon son état de santé. En cas d'aggravation pendant le temps d'accueil et selon la gravité des symptômes, les familles sont informées et/ou invitées à venir chercher leur enfant pour ainsi organiser une visite chez le médecin traitant dans les plus brefs délais. La liste des maladies à éviction en collectivité est annexée au règlement intérieur.

- **Le repérage des situations de handicap et des troubles du neurodéveloppement**

Les enfants porteurs de handicap ou de maladies chroniques peuvent être accueillis en fonction des aménagements possibles et dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé réalisé en concertation avec la famille, les référents santé et accueil inclusif et l'équipe pluridisciplinaire.

Les professionnels de l'accueil sont sensibilisés à l'importance du repérage précoce du handicap et des troubles du neurodéveloppement. Leur rôle de repérage se distingue de la démarche de diagnostic dévolue aux professionnels de santé.

Les parents sont partie intégrante du processus de repérage : ils sont associés à chaque étape, et leur accord est recherché pour toute démarche. Les différents professionnels de l'accueil (direction, médecin, référent santé et accueil inclusif) sont associés pour accompagner les échanges.

Ces enfants ont des besoins éducatifs particuliers qui doivent être compris et pris en compte afin d'assurer leur inclusion.

- **Les changes et la continence**

Participant au bien-être de l'enfant, les changes sont faits et vérifiés autant de fois que nécessaire tout en respectant l'intimité et l'intégrité des enfants. Le nursing est un moment privilégié et individualisé de la relation adulte/enfant.

Les professionnels tiennent à respecter le développement de l'enfant et à l'accompagner dans l'acquisition de la propreté après décision des parents. En cas de difficultés pour l'enfant au

Multiaccueil, l'équipe proposera aux parents d'arrêter temporairement l'acquisition de la propreté dans l'établissement et de le continuer s'ils le désirent à leur domicile. Aucune pression ne sera faite par les professionnels sur l'enfant pour activer l'acquisition de la propreté, en particulier au moment où la période de l'entrée à l'école devient proche.

Les professionnels veillent à l'hygiène générale de l'enfant (lavage des mains avant et après les repas, lors des activités manuelles salissantes...).

Ils respectent les règles d'hygiène et de sécurité au moment des changes (lavage des mains, désinfection des tables de changes...)

Ils veillent à maintenir un environnement sain (lavage des sols, du matériel et tenue professionnelle adaptée).

- **Le sommeil**

Moment de détente, de récupération et de maturation cérébrale, le sommeil est primordial pour l'enfant. Les professionnels veillent particulièrement aux besoins de sommeil et répondent en s'adaptant à l'organisation des cycles propres à chaque enfant tout en tenant compte des contraintes du groupe.

Une attention particulière est apportée aux conditions de sommeil afin que celles-ci soient de bonne qualité.

Les dortoirs sont en retrait des espaces de vie et ne sont pas plongés dans le noir pour une meilleure surveillance et un respect du rythme jour/nuit. La température est également adaptée pour le confort des enfants. Dans le cadre de la prévention de la mort inattendue du nourrisson, les enfants sont systématiquement couchés à plat dos.

Un matériel adapté est utilisé :

- Turbulettes pour les bébés et draps/couvertures pour les plus grands.
- Pas de tour de lit (prévention de la mort inattendue du nourrisson)
- Doudou, tétine

Chaque enfant dort toujours dans le même lit (dans la mesure du possible) : les plus jeunes bénéficient d'un lit à barreaux et les plus grands d'une couchette.

Dans les dortoirs des grands, un adulte est présent tout le long de la sieste. Pour les plus jeunes, les professionnels surveillent régulièrement le sommeil et la sécurité des enfants par le biais des fenêtres vitrées et émargent une feuille de surveillance.

Les professionnels favorisent un réveil spontané de l'enfant, ou progressif en laissant parvenir les bruits et pénétrer la lumière. S'il refuse de s'endormir, d'autres solutions peuvent lui être proposées pour se reposer. Le lit n'est en aucun cas un endroit de punition.

- **La sécurité affective et matérielle**

Les professionnels établissent un climat calme et serein, une contenance physique et un cadre éducatif avec des limites rassurantes.

Pour cela, la vie en communauté est organisée selon plusieurs axes :

Les journées sont organisées autour de rituels temporeux invariables (regroupement du matin, déjeuner, goûter, sieste) et spatiaux (toujours aux mêmes endroits). Ainsi, l'enfant apprend à jalonner le temps et trouve du contenant à cette répétition qui lui apporte de la sécurité. De même, il peut identifier facilement les lieux et espaces spécifiques pour chaque activité (sommeil, repas, motricité...). Les doudous et/ou tétines sont laissées à disposition de l'enfant tout en lui demandant de s'en séparer pendant les activités et les repas.

Le respect de soi et des autres :

Instaurer des limites claires (interdit/autorisé) et des règles de conduite fixes pour une vie en collectivité permet à chacun de vivre en toute quiétude.

Le cadre n'a pas pour fonction de discipliner l'enfant mais de le sécuriser. Les professionnels n'adoptent pas d'approche punitive dans le cas où les enfants ne respectent pas le cadre.

Les interdits relatifs au danger sont systématiquement interrogés pour s'assurer qu'il s'agit d'un danger réel dans l'environnement et non uniquement d'une peur de l'adulte. Les professionnels favorisent le risque mesuré, qui accompagne l'exploration et la découverte.

Les professionnels sont attentifs aux manifestations corporelles et émotionnelles de l'enfant.

Les règles de sécurité concernant les établissements Petite Enfance sont appliquées selon les préconisations du Conseil Départemental. Ce dernier effectue des visites des locaux et signifie les modifications à réaliser ou les recommandations d'utilisation.

Le choix des jeux et du mobilier répond également aux normes en vigueur.

• **L'alimentation**

Les menus et les repas sont préparés sur place et adaptés à chaque enfant (âge et régime alimentaire) par les cuisiniers (validés par la direction) à partir de produits soigneusement sélectionnés en suivant les recommandations du PNNS (Plan National de Nutrition de Santé) et en s'inspirant de celles du GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition) tout en respectant des normes d'hygiène établies selon la méthode HACCP (Hazard Analysis and Critical Control Points).

Bien manger consiste à adopter une alimentation variée et équilibrée en quantité adaptée à l'âge et aux besoins de l'enfant. Il convient de favoriser les aliments bons pour la santé et limiter les aliments trop gras, trop sucrés et trop salés.

L'équilibre alimentaire contribue à la bonne santé et au bon développement des enfants. Les cuisiniers veillent à la préparation de plats attrayants pour la vue, l'odorat, le toucher et le goût car en dehors du besoin fondamental de se nourrir, l'alimentation contribue à l'éveil sensoriel et représente un moment de plaisir, de socialisation et de partage.

La découverte des goûts et des saveurs est favorisée par la proposition d'aliments variés parfois peu connus ou peu utilisés, les légumes anciens comme le topinambour, le fenouil... Les aliments sont cuisinés de différentes façons et proposés plusieurs fois dans la saison en petites quantités.

Les repas sont des moments importants dans la relation enfant-adulte. Les professionnels accompagnent l'enfant pendant le repas dans son exploration : l'enfant touche, goûte. Le plaisir de manger mobilise les cinq sens (toucher, goûter, sentir, écouter et voir).

Les professionnels veillent à donner autant d'autonomie que possible aux enfants selon leur âge et leur stade de développement : proposer l'ensemble des aliments à l'enfant sur un plateau, inviter l'enfant à se servir lui-même, débarrasser etc. L'enfant est encouragé et valorisé dans ces démarches.

- L'allaitement

Le Multiaccueil soutient les mères qui souhaitent poursuivre l'allaitement, de façon exclusive ou complémentaire.

Un protocole est élaboré pour guider les parents et les professionnels sur l'utilisation et la conservation du lait maternel

Les mères peuvent venir allaiter à tout moment de la journée, un espace leur est alors proposé. Les difficultés liées aux séparations répétées au cours de la journée, souvent temporaires, sont discutées avec l'équipe éducative pour trouver des solutions adaptées.

III- LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

III-1 Le projet social

"Plus l'apprentissage de la vie se fait tôt, mieux sera intégré un savoir vivre ensemble". (Extrait des travaux de la commission enfance famille de l'Observatoire national de l'action sociale).

Les lieux d'accueil de la petite enfance, loin d'être relégués à une simple fonction de garde, remplissent aussi une fonction de soutien à la parentalité, à l'intégration des parents dans la ville, et jouent un rôle non négligeable face à l'évolution des modes de vie et des valeurs éducatives et citoyennes.

Pour la commune de Seyssins, l'accueil de la petite enfance relève tout autant de l'action sociale que de l'animation. Le Multiaccueil renforce la socialisation de l'enfant tout en apportant un soutien à la fonction parentale.

L'accueil du jeune enfant et de sa famille joue un rôle fondamental en matière de prévention sociale :

- Prévention face aux pertes de repères sociaux et familiaux.
- Prévention dans la construction du lien parent-enfant, face à des évolutions familiales importantes ces dernières années :
 - séparation de couple
 - famille monoparentale
 - famille homoparentale
 - disparités sociales
 - prédominance de l'individu par rapport aux valeurs collectives.
- Promotion du facteur de socialisation qui consiste à aider l'enfant à se familiariser avec la vie collective pour se construire une image de soi solide (confiance en soi), développer des comportements socialisants (lien avec l'autre et l'adulte), source d'apprentissages successifs qui ont tout particulièrement lieu à cette période de la petite enfance.

La relation avec les familles au Multiaccueil prend en compte ces enjeux d'action sociale. L'établissement se positionne comme soutien aux familles. Cela concerne à la fois le soutien aux parcours d'insertion sociale ou professionnelle mais également le soutien à la parentalité par l'organisation de temps d'échanges, d'ateliers et de conférences. L'importance du lien entre les générations comme facteur de socialisation est également affirmée à travers les partenariats et les activités mise en œuvre (au sein des familles du Multiaccueil mais également en direction des personnes âgées de la commune).

L'établissement, premier lieu d'accueil en collectivité pour les jeunes enfants poursuit un but de mixité sociale pour les enfants accueillis et aussi leurs familles. Le conventionnement avec la CAF de l'Isère au titre de la Prestation de Service Unique (PSU) est réalisé en accord avec les objectifs sociaux de la CNAF visant à garantir l'accessibilité des structures à toutes les familles et la mixité sociale au sein des établissements d'accueil du jeune enfant.

Par son partenariat avec la CAF de l'Isère, le CCAS en sa qualité de gestionnaire d'EAJE, réaffirme son attachement à jouer un rôle actif dans les parcours d'intégration sociale des familles. De ce fait aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou du parent unique n'est exigée pour déposer une demande d'accueil et l'accès à un mode de garde des familles en insertion professionnelle sera recherché au regard des places disponibles.

L'action de l'EAJE Multiaccueil Fanny VELLA s'inscrit également en partenariats dans le cadre de la convention territoriale globale. Elle contribue à la prise en compte des besoins sociaux des familles (accueil de l'enfant, soutien à la fonction parentale) et à l'éveil des enfants (qualité d'accueil, socialisation et effets du projet éducatif) dans un cadre communal cohérent.

Les principaux acteurs concernés de notre commune sont :

- Les élus municipaux dont un délégué à la petite enfance, le conseil d'administration du CCAS et sa commission Petite Enfance et Parentalité, qui définissent les orientations et veillent à leur mise en œuvre.
- Les professionnels agissant au sein des différents lieux d'accueil d'enfants : Multiaccueil, relais petite enfance, écoles (principalement celles du quartier), centres de loisirs, bibliothèque ...
- Le secteur Education Jeunesse Sports et Vie Associative.
- L'association Loisirs Enfance Jeunesse Seyssins (LEJS).
- Le pôle Seniors du CCAS, la Résidence Autonomie le Belvédère pour les actions intergénérationnelles.
- Les parents présents dans le Conseil d'établissement et les partenaires associés développent ensemble ces convictions et partagent des réflexions éducatives et sociales pour *"un mieux vivre ensemble"*.

Par ailleurs l'établissement et le CCAS mettent à profit un travail de réseau et de partenariat avec les autres intervenants associatifs, professionnels de santé ou institutionnels du champ de la petite enfance et de la famille.

Nous sommes convaincus que la question de la Petite Enfance doit rester une question centrale dans le débat public.

La dimension sociale de l'accueil du jeune enfant dans l'établissement entend répondre à cette préoccupation et aux besoins des familles.

III-2 Les partenariats

Le Multiaccueil maintien et soutien le lien et la réflexion avec de multiples partenaires afin de proposer différents projets visant à l'éveil, au développement et à l'ouverture sur le monde du jeune enfant :

Avec l'Education Nationale : Lors de temps de réunions, différents sujets sont abordés dont la préparation des enfants à l'entrée à l'école maternelle, les enfants qui auront besoin d'une prise en charge particulière et les attentes des parents.

Ainsi, nous organisons des échanges avec les écoles maternelles autour de projets festifs et lors des visites des écoles.

Avec le Conseil Départemental de l'Isère et l'Aide Sociale à l'Enfance : Travail de prévention en collaboration avec la puéricultrice de secteur et le médecin de PMI pour :

- Le suivi des agréments et la visite à domicile des assistants maternels
- Le soutien à l'allaitement
- L'accompagnement à la parentalité
- L'accompagnement des familles en difficultés nécessitant une prise en charge institutionnelle

Avec les professionnels de santé : Médecin du Multiaccueil, médecins généralistes, professionnels de Centre Médico-Psychologique, kinésithérapeutes, psychologues....

Travail en collaboration avec tous les professionnels de santé pour dépister ou traiter tout problème de santé de l'enfant.

Avec les partenaires de la commune de Seyssins :

- *Le Relais Petite Enfance*

Mise en œuvre commune de projets pédagogiques, d'accompagnement à la parentalité

Participation aux commissions d'admission pour connaître l'offre de garde et les familles en recherche d'un assistant maternel dans le but de mieux répondre aux besoins d'accueil exprimés.

- *La bibliothèque*

Intervention régulière du bibliothécaire pour des temps d'animation autour du livre. Mise à disposition de livres puis en fin d'année visite de la bibliothèque pour les enfants en partance pour l'école.

- *L'association Seys'arts*

Visite des expositions proposées par l'association.

- *La ludothèque*

Espace de jeux et d'animations

Possibilité de jouer sur place et/ou d'emprunter gratuitement des jeux pour toute la famille.

- *Le Pôle Seniors du CCAS*

Plusieurs projets intergénérationnels autour des temps festifs et du jardin potager du Multiaccueil.

- *Le Sou des écoles / Loisirs Enfance et Jeunesse à Seyssins (LEJS)*

Échanges de jeux et de matériels pour l'organisation de fêtes.

Avec des partenaires culturels :

- *L'école des loisirs*
- *Le Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble.*

Avec les organismes d'insertion professionnelle : MIPE (Maison Intercommunale Pour l'Emploi), Pôle Emploi, Mission locale...

Le Multiaccueil peut être amené à accueillir des publics en insertion professionnelle (stagiaires EMT...).

Avec les organismes de formation

Collèges, lycées, instituts de formation supérieurs, stagiaires de tous horizons sont formés et encadrés par les professionnels du Multiaccueil Fanny VELLA.

III-3 La démarche de développement durable

La politique actuelle de la commune soutient la direction et l'équipe pluridisciplinaire dans ses projets et son fonctionnement où le développement durable est une des priorités.

Le développement durable se décline dans les divers achats de produits.

Dans l'alimentation, de plus en plus d'achats sont d'origine biologique et locale (les fruits, le pain et maintenant les légumes). Les quantités sont adaptées aux enfants pour éviter le gaspillage. Les cuisiniers font parfois des recettes à partir de produits destinés à la « perte », peaux ou fanes de légumes ou de fruits (gâteau avec la peau de banane, velouté de feuilles de choux fleur, jus de pois chiche pour remplacer les blancs en neige, ...)

Pour les produits d'hygiène, les couches Bio sont désormais fournies par le Multiaccueil.

Les professionnels sont vigilants en termes d'aération - chauffage / climatisation et le linge lavable est privilégié au jetable avec notamment l'investissement de sur-chaussures en tissus. Le verre remplace de plus en plus le plastique (verre, assiettes à dessert, ...) au sein du Multiaccueil.

Le Multiaccueil est sensible au tri des déchets.

Dans les activités et animations, il en est de même. Les impressions papiers sont au maximum évitées et les professionnels gardent ou demandent aux parents tout ce qui peut être recyclé pour les activités (rouleaux papiers toilette, cartons, chute de papiers...)

Dans le projet du jardin pédagogique, un récupérateur d'eau pluvial a été installé afin d'arroser le jardin.

Pour la santé des enfants, le respect de l'environnement et de la loi EGALIM, le Multiaccueil n'utilise pas de plastique pour les contenant alimentaire, de cuisson, de réchauffe...

Il est conseillé aux parents d'apporter un biberon en verre pour l'accueil de leur enfant.



CCAS
Le Patio

